# Hôpital de jour

Médecine Physique et de Réadaptation

La présente charte vous indique les informations pratiques utiles dans le cadre de votre prise en charge en hospitalisation de jour en Médecine Physique et Réadaptation (MPR) à l’Hôpital La Porte Verte.

# Etes-vous concerné ?

L’hôpital de jour (HDJ) de réadaptation fonctionnelle de l’Hôpital La Porte Verte accueille des patients majeurs qui souffrent d’une pathologie neurologique, neuro-orthopédique, orthopédique ou rachidienne et qui sont :

* Soit issus d’une unité de réadaptation fonctionnelle de l’Hôpital La Porte Verte,
* Soit transférés d’un service de chirurgie orthopédique des hôpitaux et des cliniques des environs de Versailles,
* Soit dans les suites immédiates d’une hospitalisation en neurologie,
* Soit en provenance du domicile habitant à proximité, après une consultation de préadmission avec un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) du service.

L’Hôpital de jour s’adresse également aux patients souffrant d’un Covid long.

L'hospitalisation à temps partiel est une alternative à l'hospitalisation à temps complet. Les structures d'hospitalisation à temps partiel, de jour, permettent de dispenser l'ensemble des soins hospitaliers. Votre emploi du temps vous sera donné le jour de votre arrivée. Il précisera le type, la fréquence et vos horaires de vos séances.

A l’issue de votre séjour, votre prise en charge pourra être relayée par une prise en charge libérale si votre médecin de MPR le juge nécessaire.

# Quelles sont les conditions pour être admis à l’hôpital de jour ?

Votre médecin traitant ou un médecin spécialiste (neurologue, rhumatologue, chirurgien orthopédiste) doit adresser au secrétariat de l’hôpital de jour un courrier de demande de prise en charge ou un fax (01-39-63-74-32) ou une demande *ViaTrajectoire*. Le dossier d’admission spécifique Covid long est disponible sur le site Internet de l’Hôpital.

Cette demande doit être accompagnée des documents suivants : courrier du médecin demandant la prise en charge, traitements habituels, comptes-rendus opératoires éventuels et comptes-rendus d’hospitalisations.

Votre demande d’admission sera examinée lors d’une commission hebdomadaire qui réunit le médecin- chef, le médecin de l’HDJ, les médecins de réadaptation fonctionnelle, le cadre de réadaptation fonctionnelle, le cadre de soins infirmiers et la secrétaire de l’hôpital de jour.

Lorsque vous venez du domicile, une consultation peut vous être proposée pour définir le projet et le contrat d’objectifs de votre séjour en réadaptation.

L’avis de la commission d’admission vous est communiqué par la secrétaire.

En cas d’accord, la secrétaire vous propose une date prévisionnelle d’entrée qu’elle vous confirmera une semaine avant votre hospitalisation.

# Combien vous coûte la prise en charge ?

L’hospitalisation de jour donne lieu à une prise en charge financière par l’assurance maladie à l’exception du ticket modérateur qui reste à votre charge ou, le cas échéant, à celle de votre mutuelle, hors cas particuliers ou Affections de Longue Durée. La déclaration d’Affection de Longue Durée est faite par le médecin traitant.

Le type de transport est prescrit et réajusté par le médecin tout au long de votre prise en charge si votre état le nécessite.

C’est à vous ou à votre entourage de prendre contact avec les compagnies de transport (taxi, VSL ou ambulances selon la prescription de votre médecin) pour organiser vos transports en fonction de votre planning de prise en charge. Les bons de transport vous seront remis à la fin de chaque semaine par l’infirmière d’hôpital de jour.

Votre entourage peut également, si votre état de santé le permet, vous accompagner en voiture personnelle.

# Où se trouve l’hôpital de jour ?

##### Locaux

L’hôpital de jour est situé, dans des locaux dédiés, dans l’unité « Pôle ambulatoire », Rez-de-chaussée Est.

##### Accès

L’hôpital de jour est accessible l’entrée principale (Entrée « Sud ») de l’Hôpital La Porte Verte, à partir du parking principal de l’hôpital.

# Un programme de soins personnalisé

En hôpital de jour de réadaptation fonctionnelle, vous bénéficiez d’un programme de soins personnalisé défini parvotre médecin MPR référent et réalisé par une équipe pluridisciplinaire.

Il comprend au moins 2 séances parmi les soins suivants :

* Kinésithérapie
* Ergothérapie
* Psychomotricité
* Psychologue
* Neuro-psychologue
* APA (Activités Physiques Adaptées)
* Orthophonie
* Balnéothérapie
* Diététicien
* Groupe « éducation sport santé- marche » en APA
* Pédicure-podologue
* Service social

Il est également possible d’accéder à des séances de relaxologie ou de réflexologie plantaire. Au cours de votre séjour, il vous sera proposé au moins 3 pratiques thérapeutiques parmi les suivantes :

* Kinésithérapie
* Ergothérapie
* Orthophonie
* Psychomotricité
* Neuropsychologie
* Activités physiques adaptées

Selon votre pathologie, les soins suivants pourront vous être éventuellement prescrits :

* Le suivi de pansements
* Les contrôles biologiques et les prises de sang
* Les contrôles radiologiques
* Les infiltrations et l’injection de toxine botulique

Ces soins peuvent être réalisés à l’Hôpital La Porte Verte.

L’hôpital de jour bénéficie du plateau technique de réadaptation du service de MPR (balnéothérapie, salle de réadaptation adaptée, service d’ergothérapie et d’orthophonie, espace de psychomotricité, plateau motorisé d’équilibration et de travail).

Tous les soins sont réalisés uniquement sur prescription médicale y compris la balnéothérapie. Toute séance de balnéothérapie est précédée d’une douche complète dans l’enceinte même des locaux.

Pensez à apporter une tenue de sport adaptée à la prise en charge (short, tennis, maillot de bain).

Si votre état le nécessite et après avis médical, des avis spécialisés complémentaires peuvent vous être proposées au sein de l’établissement.

La durée totale de prise en charge en hospitalisation de jour est définie et réévaluée par le médecin MPR lors des différentes consultations de suivi et lors des réunions pluridisciplinaires de projet de soins et de projet de vie.

La semaine de votre sortie sera fixée dès votre arrivée, le jour exact vous sera confirmé la semaine qui précède votre sortie.

# Votre programme de soins personnalisé

Il se présente sous forme d’un planning hebdomadaire (sous forme papier) établi par l’infirmière sur les consignes de l’équipe.

Il précise vos demi-journées d’hospitalisation, les horaires et les professionnels que vous allez rencontrer (Séances de réadaptation, soins infirmiers, examens biologiques et radiographiques, consultation avec le médecin de MPR).

Vous êtes informé par l’infirmière d’hôpital de jour de vos consultations médicales, des demi-journées de prise en charge, de vos activités de réadaptation et de leurs horaires.

Les consultations médicales s’effectuent à l’entrée puis à une fréquence adaptée à votre prise en charge et enfin avant votre sortie.

En parallèle, le médecin organise une réunion pluriprofessionnelle avec tous vos intervenants dans les dix premiers jours de votre arrivée et au bout d’un mois d’hospitalisation pour valider ou adapter votre programme de prise en charge.

Le personnel médical, soignant et de réadaptation applique la Procédure d’identification et de suivi de la prise en charge de la douleur mise en place à l’hôpital.

# Comment fonctionne l’hôpital de jour ?

##### Horaires et jours d’ouverture de l’hôpital de jour

L’hôpital de jour est ouvert de 8h45 à 16h30 du lundi au vendredi sauf jour férié.

Une infirmière est présente de 8h45 à 16h30.

##### Le premier jour

A votre arrivée, présentez-vous au service des admissions au Rez-de-Chaussée pour obtenir un numéro de dossier (IPP). L’accueil de l’hôpital de jour est contigu du service des admissions et vous sera indiqué par ce dernier. Les jours suivants, vous irez directement dans le service.

A votre arrivée dans le service d’hôpital de jour, vous êtes accueilli par l’infirmière de l’hôpital de jour.

Elle vous remet :

* La charte de fonctionnement de MPR de l’hôpital de jour,
* Le livret d’accueil de l’hôpital de jour,
* Votre programme de soins personnalisé
* Le livret d’accueil de l’hôpital La Porte verte

Si vous n’êtes pas déjà hospitalisé à l’Hôpital La Porte Verte, la prise en charge débute par la consultation médicale avec le médecin MPR qui assure votre suivi, définit les objectifs du séjour, la fréquence des consultations, la durée prévisionnelle du séjour, les éventuels examens complémentaires et le type de prise en charge de réadaptation.

Si vous êtes déjà hospitalisé à l’Hôpital La Porte Verte, une consultation avec le médecin de réadaptation de l’hôpital de jour est planifiée dès la première semaine.

##### Les jours suivants

Chaque jour de soins, nous vous prions de signaler votre présence auprès de l’infirmière dès votre arrivée.

##### Votre dernier jour d’hospitalisation:

* Pensez à remettre le questionnaire de satisfaction rempli à l’infirmière d’hôpital de jour,
* Le médecin vous remet le dossier de sortie (prescription, lettre de liaison, résultats biologiques, etc…)

##### Vos affaires personnelles

Elles restent sous votre responsabilité. Vous disposez d’un casier fermant à clé pour les ranger. Nous vous déconseillons de conserver sur vous des objets de valeur. Le casier est à laisser vide quand vous finissez votre jour de prise en charge.

Nous vous invitons à vous munir de vêtements de sport pour les séances de réadaptation.

En cas de balnéothérapie, merci de venir avec votre maillot de bain ; la serviette vous est fournie.

##### Si vous ne pouvez pas venir :

Nous vous demandons de prévenir l’infirmière d’hôpital de jour ou le secrétariat aux numéros suivants :

**Infirmière d’hôpital de jour 01 39 63 74 39 (8h45 à 16h30)**

**ou secrétariat : 01 39 63 74 96 ( 09h00 à 17h00)**

# Qui sont vos interlocuteurs ?

##### Le nombre et la formation des personnels médicaux, des personnels soignants et de réadaptation sont adaptés aux besoins de santé des patients pris en charge à l’hôpital de jour, à la nature et au volume d’activités effectuées et aux caractéristiques techniques des soins dispensés.

##### Le médecin chef de service de la Médecine Physique et de Réadaptation en Hôpital de jour est le Docteur Simona POPESCU.

Elle participe à l’organisation générale du fonctionnement médical de l’hôpital de jour et à celle des plannings de présence des professionnels médicaux et de réadaptation de la structure. Elle veille à l’adéquation et à la permanence des prestations fournies aux patients et à la bonne transmission des dossiers médicaux et de soins nécessaires à la continuité des soins. Elle participe à l’élaboration des indicateurs de suivi de l’activité et de la qualité des soins de l’hôpital de jour. Elle fait le lien avec les médecins prescripteurs. En cas d’absence, elle est suppléée par l’équipe médicale de l’Hôpital La Porte Verte.

Les deux médecins référents de l’hôpital de jour sont le **Docteur Agathe PAPELARD et le Docteur Alina DUMITRACHE,** spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation.

Le médecin de l’hôpital de jour est présent durant l’amplitude d’ouverture de l’hôpital de jour.

Les consultations médicales ont lieu uniquement sur rendez-vous.

##### Les professionnels soignants

Une infirmière diplômée d’Etat, est dédiée à l’hôpital de jour pendant ses heures d’ouverture. Durant sa pause déjeuner, le relai est assuré l’équipe soignante du pôle Consultations.

Elle veille au bon déroulement de votre prise en charge, en lien avec le secrétariat médical, le médecin de l’hôpital de jour et les cadres de réadaptation.

##### Les professionnels de réadaptation

Les réadaptateurs sont présents de 9h à 17h. Ils assurent vos prises en charge de réadaptation en fonction de la prescription médicale et ils participent au projet de soin projet de vie organisé par le médecin.

Les professionnels répondent aux formations nécessaires en raison du processus et de l’organisation de la structure (article D6124-305 modifié par décret n°2012-969 du 20 août 2012 art 6).

# Entre les journées d’hospitalisation : la continuité des soins

Seuls les problèmes médicaux en lien avec votre hospitalisation de jour peuvent être traités par l’Hôpital La Porte Verte. Tous les autres problèmes médicaux doivent être pris en charge par votre médecin traitant. Celui-ci peut en cas de besoin joindre le médecin MPR de l’hôpital de jour.

**Du lundi au vendredi, vous pouvez joindre l’infirmière ou le secrétariat médical de l’hôpital de jour au :**

**Tél. : 01 39 63 74 39** (infirmière de 8h45 à 16h30).

**ou secrétariat : 01 39 63 74 96 (09h00 à 17h00)**

**En cas de nécessité, en dehors des horaires d’ouverture de l’HDJ et les samedi, dimanche et jours fériés**, vous pouvez contacter la cadre de garde en passant par le standard :

**Tél. : 01 39 63 74 00**

Le soignant peut à tout moment joindre le médecin de garde présent sur le site de l’Hôpital La Porte Verte 24h/24h et 7 jours sur 7 ou le masseur-kinésithérapeute de garde le samedi et jours fériés. Le médecin de MPR peut être joint le samedi matin également.

**En cas d’urgence, faites le 15.**

Les dossiers médicaux sont informatisés et peuvent être consultés à tout moment par l’ensemble du personnel soignant et médical.

# La sortie d’hospitalisation, et après ?

##### Modalités de sortie

Le médecin réadaptateur rédige systématiquement une lettre de liaison qui vous est remis à la fin de votre prise en charge ainsi qu’un dossier comprenant vos résultats d’examens biologiques, vos radiographies, les résultats d’éventuels autres examens, vos ordonnances de traitement ou de réadaptation. La lettre de liaison est transmise au médecin prescripteur et à votre médecin traitant.

Si votre état de santé le justifie, une consultation de suivi peut vous être proposée à distance de votre prise en charge en hôpital de jour.

# Comment accéder à votre dossier médical ?

Vous pouvez obtenir communication de votre dossier médical par demande écrite à l’attention du Directeur de l’Hôpital La Porte Verte, accompagnée d’un justificatif de votre identité (ex : copie de votre carte d’identité).

# Vous souhaitez nous faire part de votre satisfaction, d’une réclamation, d’une plainte ?

**Questionnaire de satisfaction :**

Il vous est remis le dernier jour de votre prise en charge. Nous vous invitons à le remplir et le transmettre à l’infirmière de l’Hôpital de jour ou à la déposer dans la boite dédiée disponible à l’accueil de l’Hôpital.

**En cas de difficulté dans le cadre de votre hospitalisation**, nous nous invitons à contacter au choix :

* Le directeur de l’établissement : Mme Alexia Dagail
* Le directeur médical de l’établissement : Dr Marc Harboun
* Le responsable des relations avec les usagers : Mme Ariane Assianme,
* Les représentants d’usagers par mail [**representants.usagers@lpv.univi.fr**](mailto:representants.usagers@lpv.univi.fr)ou au 01.39.63.73.76
* La Commission des usagers (CDU).

Références règlementaires : articles D6124-301 à 305 issus du décret n°2012-969 du 20 août 2012 modifiant certaines conditions techniques de fonctionnement des structures alternatives à l’hospitalisation

Décret n°2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d’implantation de l’activité de soins médicaux et de réadaptation  
Décret n°2022-25 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l’activité de soins médicaux et de réadaptation

Elaboration de la charte :

Cette Charte a été élaborée par le médecin référent, le cadre supérieur de réadaptation, le cadre infirmier de l’unité de réadaptation fonctionnelle et la Direction de l’établissement, en concertation avec le directeur des soins, le Directeur médical et les membres de la CME. Elle est soumise pour avis à la Commission Des Usagers.

Cette Charte est appliquée depuis le : *1er octobre 2013 – mise à jour Octobre 2024*

Elle a été adressée à l’ARS en mai 2022

Elle a été revue en octobre 2024

Toute modification de cette Charte aura lieu dans les mêmes conditions et fait l’objet d’une information de l’ensemble du personnel impliqué dans la prise en charge des patients et des patients pris en charge.